



RAPPORT FINANCIER 2022

Les comptes de l'exercice 2022 ont été arrêtés le 11 avril 2023 en Conseil d'Administration et certifiés par le Cabinet Bassant, Langlet et Associés.

1- Le résultat

Compte de résultat au 31/12/2022	
Produits d'exploitation	359 521 €
Ventes de marchandises et prestations de service (billetterie et activités)	46 095 €
Subventions des collectivités	275 325 €
Cotisation des adhérents	33 858 €
Transfert de charges (indemnités journalières)	2 943 €
Commissions, partenariat	1 300 €
Charges d'exploitation	359 919 €
Achats de marchandises, prestations de service et variations de stocks	46 230 €
Bons d'achats fonds dédiés	28 650 €
Arbre de Noël	7 455 €
Autres achats externes (fournitures consommables, assurances, déplacements...)	5 658 €
Honoraires expert-comptable et commissaire aux comptes	11 176 €
Adhésions CNAS	171 388 €
Impôts et taxes	203 €
Salaires et traitements	40 562 €
Charges sociales	13 488 €
Dotations aux amortissements	109 €
Reports en fonds dédiés sur subvention (Bons d'achats)	35 000 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	-398 €
Produits financiers (livret A)	1 046 €
Charges financières	126 €
RESULTAT FINANCIER	920 €
Produits exceptionnels	40 €
Charges exceptionnelles	41 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 €
RESULTAT TOTAL (Excédent)	522 €

Avec un résultat financier de 920€ (intérêts du livret A de 1046€), l'association dégage un bénéfice global de 522€



2- Le budget et les subventions

Le budget global prévoyait un montant de subventions de 221 000€ alors que le réalisé en 2022 est de 211 000€ soit 10 000€ de moins par rapport à ce qui était prévu.

Cette variation est essentiellement due à une diminution du nombre d'adhérents au CNAS : 873 adhérents contre 909 prévus soit une différence de 36 adhérents. On peut constater par ailleurs que 58 agents ont choisi l'adhésion au COS uniquement.

On observe également une baisse du « réalisé » pour l'arbre de Noël de 2022 d'un montant de 7 379€ au lieu de 8 800€ prévu. Cela s'explique par un effectif moins important que prévu (197 enfants au lieu de 461).

Pour le fonctionnement du COS, le montant de subvention de l'année est de 66 878€ (prévu : 66 033€) soit 72,14€ par agent et reste relativement stable par rapport aux années précédentes (2021 : 63,82€ et 2020 : 72,15€) malgré l'inflation qui a un impact sur les coûts et la masse salariale.

3- Les prêts sociaux

Le solde des prêts Cos de 3 100€ pour cette année continue à baisser (6100€ en 2021 et 8650€ en 2020), et représente 3% des capitaux propres et 2% des disponibilités.

La Trésorière

COS

1 Square André Maudet
17100 SAINTES

BOILARD Marie-Françoise